

## SOUTENIR

### Le Jardin Botanique de l'Aubrac

2021

Je fais un don de .....€

J'indique les coordonnées et retourne ce bulletin accompagné **d'un chèque à l'ordre du Jardin Botanique de l'Aubrac**. Un reçu fiscal vous sera délivré.

Au nom de l'entreprise / la fondation : .....

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : \_\_ \_\_ Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

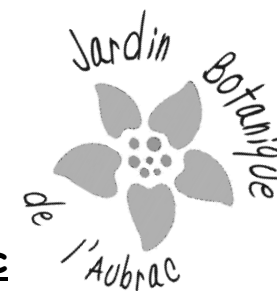
Date :

Signature :

Nous vous remercions de votre soutien.

## SOUTENIR

### Le Jardin Botanique de l'Aubrac



### Mécénat d'entreprise

Le Jardin Botanique de l'Aubrac, association loi 1901, ayant obtenu l'agrément « protection de l'environnement », est un espace unique de découverte, de valorisation de la flore de l'Aubrac (plus de 650 plantes dans le jardin) et de sensibilisation à l'environnement pour les scolaires qui viennent y suivre un atelier pédagogique et pour les visiteurs qui sont reçus.

Le Jardin constitue un atout touristique indéniable pour le plateau de l'Aubrac et, est une vitrine de la flore extraordinaire du massif.

L'accès est libre et gratuit pour les visiteurs qui ne souhaitent pas d'accompagnement : cela représente pour 2020 environ 10 000 visiteurs. Nous recevons également une vingtaine de classes venant des écoles, des collèges et des lycées.

Le Jardin, comme l'ensemble des lieux de culture, connaît certaines difficultés. Pourtant le Jardin Botanique de l'Aubrac doit poursuivre ses actions et financer ses frais d'entretien courant (jardinage, gestion administrative, création et préparation des ateliers, ...).

### **S'engager dans ce projet de mécénat :**

- est une démarche indispensable au rayonnement du jardin,
- tous les dons, quel que soit leur montant, leur nature, contribuent à soutenir notre effort de sauvegarde et de mise en valeur de ce patrimoine qui est aussi le vôtre,
- chaque acte de mécénat permet de maintenir vivant ce lieu de préservation et d'éducation à l'environnement.

Pour rejoindre le cercle des mécènes de l'association, il vous suffit de contacter soit les jardiniers (05.65.44.65.84), soit le Président de l'association Monsieur Fontanier (06.77.86.02.72) qui vous accompagneront dans votre démarche.

### **Votre contribution peut être :**

- numéraire
- en nature (don de spécimen)
- de compétences (mise à disposition gracieuse de salariés de l'entreprise)

### **Avantages fiscaux**

Cet avantage fiscal équivaut à **une réduction d'impôt à hauteur de 60% du montant du don (don déductible de l'impôt sur les sociétés, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires annuel hors taxes, reportable sur 5 ans).**

Pour un mécénat de compétences, l'entreprise valorise ses apports selon le coût de revient et peut également en déduire 60% de son impôt sur les sociétés.

**Concernant les TPE et PME, un dispositif spécial a été mis en place en 2019 : auparavant ces sociétés étaient limitées à ce taux de 0.5% du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise. Depuis la loi de finances entrée en vigueur le 01/01/20, la limite est désormais forfaitaire, de 20 000€.**

**Nous recherchons des mécènes pour soutenir le fonctionnement du jardin et pour mettre en place des projets de :**

- rénovation
- expositions
- évènements culturels